



**RAPPORT ANNUEL
SUR LA QUALITE
ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS**

(Décret n°2000-404 du 11 mai 2000)

EXERCICE 2012

AVANT-PROPOS:

La loi 95-101 du 2/2/1995, dite loi Barnier, puis la parution du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 a instauré le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Il a pour objectif le renforcement de la transparence et de l'information des usagers de la gestion de ce service ainsi que l'information auprès de l'ensemble des élus.
Ainsi les communes de 3500 habitants et plus doivent mettre ce rapport annuel à la disposition du public sur place.

La CCCG(Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises) a été créée en 2000 et a pris la compétence de la collecte des déchets ménagers au 1/1/2004 prenant la suite du SICTOM de Ganges.

En même temps, la CCCG a intégré les 4 communes du canton de Sumène : Saint Julien de la Nef, Saint Martial, Saint Roman de Codières et Sumène.

Concernant le traitement de ses ordures ménagères, de ses déchets recyclables et des apports en déchetterie, la CCCGS adhère au Syntoma « Aigoual-Cévennes-Vidourle ».

L'ensemble des 13 communes de la CCCGS sont collectées par le service : Agones, Brissac, Cazilhac, Ganges, Gornies, Laroque, Montoulieu, Moulès et Baucels, Saint Bauzille de Putois, Saint Julien de la Nef, Saint Martial, Saint Roman de Codières, Sumène.

Les déchets ménagers comprennent à la fois :

- *les ordures ménagères composées des déchets recyclables et des déchets non recyclables,
- *les déchets ménagers encombrants
- *les déchets de jardinage, gravats, déblais, ...,
- *les déchets liés à l'usage de l'automobile,
- *les déchets ménagers spéciaux ou appelés également les déchets dangereux des ménages (DDM)

LES INDICATEURS TECHNIQUES :

A/Le Matériel :

La CCCGS dispose de divers véhicules permettant d'effectuer et d'optimiser quotidiennement la collecte des déchets ménagers et des déchets recyclables :

- BOM de 1995 de PTAC : 14 tonnes
- BOM de 1998 de PTAC : 14.35 tonnes
- BOM de 2003 de PTAC : 12 tonnes
- Camion plateau Renault Master de 3.5 tonnes de PTAC avec benne basculante
- Renault Maxity (PTAC 5 tonnes) équipée d'une benne compactrice 5 m³ avec un lève conteneurs universel (de 120 litres à 1100 litres)
- Nissan Cabstar (PTAC : 3.5 tonnes) équipé d'une benne compactrice 3m³ avec un lève conteneurs
- BOM de 2009 de PTAC : 19 tonnes destinée à la tournée de Ganges
- BOM (mai 2010) de PTAC : 16.095 tonnes destinée à la tournée de Sumène.

Les deux bennes achetées récemment ont permis de réformer des matériels non conformes aux dernières normes de sécurité (donc d'éviter des travaux coûteux), de diminuer de manière sensible nos charges d'entretien et d'adapter nos véhicules à l'augmentation des volumes de déchets recyclables collectés (sacs jaunes).

La mini benne qui collecte les écarts gardois a à son compteur plus de 250 000 kms et nous coûte de plus en plus en entretien (souvent en panne). Nous avons reçu la nouvelle mini benne d'un volume de 5 m³ équipée d'un lève conteneurs universel. Elle sert également à collecter les sacs jaunes sur les écarts gardois (écarts de Sumène, Saint Martial et Saint Roman de Codières) dont le volume est croissant.

La décision a été prise de garder la mini benne NISSAN comme benne de secours.

Le camion plateau FORD de 1997 de 3.5 tonnes de PTAC a été changé. Le kilométrage et ses pannes récurrentes nous ont poussés à nous en séparer. Pour le transport des conteneurs un nouveau camion plateau Master a été acheté (mutualisation des services : il est partagé avec les services techniques de la Communauté de communes).

B/Le Personnel :

L'équipe technique de la CCCGS du service Environnement est composée de 15 agents:

1/ Un technicien responsable du service à mi-temps qui a pour principale mission l'élaboration et la gestion opérationnelle de la collecte au quotidien, chargé de l'organisation, de la coordination et du contrôle de celle-ci.

Il assure également :

*Le soutien technique à la définition par les élus de la politique environnementale de la CCCGS;

- *La veille au respect des règles de sécurité et d'hygiène ;
- *La personne référente du Symtoma (assister aux formations et aux réunions d'information, remplir les dossiers qu'ils nous transmettent adressés ensuite aux organismes qui travaillent avec le Symtoma);
- *La personne référente du Conseil Général et des autres organismes d'Etat;
- *L'interlocuteur des élus et des personnels de mairie;
- *Refonte et amélioration permanente des tournées déchets ménagers et déchets recyclables;
- *Mise en place des nouvelles filières (REP) collectées en déchetterie et contrôle du service apporté au quotidien aux usagers;
- *Rôle d'« ambassadeur du tri » de la CCCGS auprès des particuliers et des institutionnels (écoles, collège, clinique...);
- *En collaboration avec le Symtoma et de ses ambassadeurs du tri, programmation d'une politique de sensibilisation au tri sélectif en missionnant régulièrement les ambassadeurs du tri sur les communes qui composent notre territoire ;
- *Rencontrer et conseiller les « gros producteurs » du territoire à recycler leurs déchets spécifiques;
- *Recueille l'ensemble des demandes de composteurs, transmises ensuite au Symtoma, puis distribution des composteurs aux administrés;
- *Recueille les dysfonctionnements de collecte des colonnes à verre par le prestataire de service et remédie à ces problèmes;
- *Le contrôle sur le terrain des tournées avec les équipes, le management de l'équipe (entretien individuel annuel,...) et son planning (absences, congés, récupérations);
- *Constitution des contrats et des dossiers CAE-CUI
- *La gestion, le suivi et l'entretien préventif et curatif du parc de véhicules;
- *La préparation (participation à la définition des investissements) et le suivi budgétaire ;
- *L'ensemble des tâches administratives :
 - renseignements et accueil des administrés,
 - courriers du service,
 - interlocuteur du service pour solutionner les problèmes de collecte;
- *Suivi régulier des principaux indicateurs du service ;
- *Création et suppression de points de regroupement ;
- *Suivi du parc de conteneurs et de ses pièces détachées ;
- *Suivi de la distribution des sacs jaunes en mairie selon les demandes;
- *Suivi de la distribution des badges « particuliers » et professionnels » nécessaires pour vider en déchetterie auprès des mairies qui en font la demande ;
- *Suivi au quotidien de la déchetterie et de l'entretien du Packmat ;
- *Gestion des tenues et des produits de consommation courante ;
- *Lancement des consultations et des appels d'offre du service ;
- *Constitution du rapport annuel;
- *Rédaction des articles du service Environnement au sein de la « Lettre de la Communauté » et autres moyens de communication.

2/ Une équipe de collecte composée de 14 agents, dont 3 non titulaires (2 en CDD et un contrat aidé CUI).

Des saisonniers sont embauchés en période estivale.

3/ Un agent est engagé pour la conduite de l'engin de tassage (JSB-Packmat) mis à la disposition de la Communauté de communes en déchetterie par le Syntoma.

Nous rappelons que le Syntoma nous a livré un nouveau Packmat dont l'état est neuf. Rappelons également que les frais d'assurances et d'entretien de cette machine sont à la charge de la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Ce Packmat neuf nous permet par conséquent de diminuer sensiblement les dépenses de fonctionnement de cet engin et d'arrêter le contrat d'entretien signé en 2010.

Afin d'assurer une continuité dans l'utilisation de cet engin qui nous évite de nombreuses rotations de bennes de déchetterie, des remplaçants issus de l'équipe de collecte ont été formés tout au long de l'année.

Nous disposons donc d'un second chauffeur (David Decoret) qui a été formé pour remplacer soit le chauffeur titulaire (Claude Dubois), soit le premier chauffeur remplaçant (Cyril Triana).

C/Les ordures ménagères résiduelles :

Les 13 communes sont concernées par cette collecte. Les déchets ménagers produits par l'ensemble des ménages ont augmenté de 3.6% (3952.90 tonnes) après une année 2011 d'augmentation similaire des tonnages. Ces augmentations successives s'expliquent par l'augmentation de la population du territoire.

Les communes sont collectées par l'intermédiaire de conteneurs collectifs d'une capacité de 340 litres, 660 litres, 750 litres, 1100 litres.

Dorénavant, nous implanterons principalement des 750 litres pour les ordures ménagères et des 660 litres pour les bacs jaunes pour des raisons d'uniformisation de notre parc de conteneurs (gestion des pièces SAV plus facile et moins onéreuse).

Nous atteignons les 1250 conteneurs OM et 250 bacs jaunes dispersés sur le territoire.

Nous nous situons dans une moyenne correcte avec environ 310 kgs/habitant (identique à 2011) si l'on compare à la région Languedoc Roussillon (343 kgs/hab) et à la moyenne nationale (299 kgs/hab).

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée en régie par du personnel communautaire.

Les fréquences de collecte sont différentes en fonction des quantités produites sur les communes et suivant les quartiers des « bourgs principaux » (centre-ville, extérieurs).

Le transport de ces ordures ménagères résiduelles au CSDU de Bellegarde est confié au Syntoma (qui l'a confié à un prestataire privé, la société CCA filiale du groupe Nicollin).

Durant l'année 2012, la CCCGS continue à mettre l'accent sur la saison estivale (fin juin à début septembre) : Les tournées dominicales OM comprennent les manifestations du week-end de l'ensemble du territoire.

La tournée été qui avait été mise en place en 2009 « campings- bords de l'Hérault » a été modifiée pour augmenter les quantités de sacs jaunes triés (collecte 2 fois/semaine).

De plus, cette tournée a été optimisée (équipage d'un chauffeur et d'un seul ripeur) afin de poursuivre nos objectifs de qualité de service auprès des campings et des bords de l'Hérault (collecte plusieurs fois par semaine).

D/Les déchets ménagers recyclables (hors verre) :

Le Syntoma a décidé fin 2009 l'abandon de toute compétence de collecte ce qui transfère la collecte des colonnes des déchets ménagers recyclables (bleues, jaunes, vertes pour le verre) aux Communautés de communes qui composent le Syntoma. La Communauté de communes a décidé alors de collecter **les déchets ménagers recyclables** (hors verre) en porte à porte (sacs jaunes) et en points de regroupement identifiés par des conteneurs jaunes, à l'aide des bennes à ordures ménagères classiques.

Nous avons supprimé les colonnes dans les campings que nous avons remplacé par des bacs jaunes suivant les informations des années antérieures données par le Syntoma: ils ont été collectés le mercredi comme les communes et 2 fois/semaine en période estivale. Après avoir répondu aux besoins des communes en augmentant le nombre de bacs jaunes en priorité sur les communes des écarts gardois (Saint Martial, Saint Roman de Codières et Saint Julien de la Nef), cette année la CCCGS a renforcé les points de regroupements sur les communes de Ganges et de Laroque, communes qui ont identifié les besoins de leurs administrés suite au passage des ambassadeurs du tri.

Rappel de la composition principale des EMR (emballages ménagers recyclables) :

- bouteilles et flacons en plastique (PET)
- emballages en acier et en aluminium
- emballages en papier-carton
- papiers, journaux, magazines.

Etant donné que nous collectons par nos propres moyens les sacs jaunes, nous pouvons dorénavant connaître les tonnages collectés: nous avons atteint 485.88 tonnes d'emballages, papiers et autres journaux (stagnation par rapport à 2011) ;

Notre tonnage par habitant (38.2 kgs/habitant) nous situe en dessous de la moyenne régionale (47 kgs/habitant) et de la moyenne nationale (46 kgs/habitant).

Concernant les déchets recyclables (papier, emballages, journaux...), ils sont transportés par la société CCA et recyclés par la société Delta Recyclage à Lansargues dans l'Hérault (contrat de traitement géré par le Syntoma).

En accord avec le Syntoma, une visite des foyers par les ambassadeurs du tri au sein des deux principaux bourgs, Ganges et Sumène a été programmée fin 2012. Les ambassadeurs du tri continueront leurs visites en 2013 sur Ganges, Sumène, Laroque, Saint Bauzille de Putois et Brissac.

Concernant le tri sélectif des déchets ménagers recyclables, le Syntoma a décidé de construire un centre de tri sur la commune gardoise de Liouc en collaboration avec le groupe Paprec.

L'objectif consiste à économiser les frais de transport de ceux-ci. Il devrait être opérationnel fin 2013.

E/Le verre :

Concernant **la collecte du verre**, la Communauté de communes n'ayant pas le matériel nécessaire pour collecter les colonnes à verre, la collectivité a lancé un marché de service de collecte qui a été attribué à la société CCA (filiale du groupe Nicollin).

Les colonnes à verre sont collectées 2 fois par mois sur le territoire; le verre est ensuite transporté à la Verrerie du Languedoc (Vergèze) afin d'y être recyclé.

Etant donné que nous collectons « en direct » les colonnes à verre, nous pouvons dorénavant connaître les tonnages collectés: la politique d'information sur le fait de ne pas mettre le verre dans le bac gris fonctionne car nous avons atteint cette année 396 tonnes de verre (+1.6%) après avoir augmenté nos tonnages de 11.8% en 2011. Nous atteignons soit 31.1 kgs/habitant.

Rappelons que la moyenne nationale se situe à 29 kgs/habitant et que la moyenne régionale se situe à 27 kgs/habitant.

Cependant, au regard des Communautés de communes du Pays Viganais et Coutach Vidourle, nos tonnages de verre collectés peuvent être améliorés, principalement auprès des CHR.

F/Le compostage individuel :

Plusieurs campagnes de distribution de composteurs individuels ont été lancées. C'est un moyen simple de traiter les déchets organiques et qui permet de diminuer nos dépenses de traitement des ordures ménagères.

Notre territoire est très bien équipé en nombre de composteurs par habitant ce qui se traduit par un tassement du nombre de composteurs distribués en 2012.

Pour l'année 2013, une commande auprès du Syntoma a été maintenue pour équiper principalement les nouveaux arrivants sur notre territoire.

En parallèle, suite à la publication du décret n°2011-828 du 11 juillet 2011 et à l'arrêté du 12 juillet 2011 fixant les seuils définis à l'article R.543-225 du code de l'Environnement, une étude a été menée relative à l'obligation de tri à la source des bio déchets par les « gros producteurs » (article L 541-21-1 du code de l'Environnement).

Il s'avère en conclusion qu'aucun « gros producteur » de notre territoire n'a le tonnage de bio-déchets suffisant pour que cet arrêté s'applique.

G/Les déchets encombrants et spéciaux :

Une déchetterie intercommunale existe sur le territoire de la commune de Ganges.
Les horaires d'ouverture sont du lundi au samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h15.
En dehors de ces horaires, son accès est fermé au public.

Le service d'accueil et de gardiennage est délégué à un prestataire privé, actuellement la société CCA filiale du groupe Nicollin.
La surveillance du site est assurée par un gardien formé à la réception et au tri des déchets.

Notre déchetterie reste la plus fréquentée du territoire du Symtoma, c'est la raison pour laquelle nous avons mis l'accent sur l'accès à notre déchetterie. Celle-ci est réservée aux particuliers et aux professionnels de notre territoire, sauf dérogations exceptionnelles.
Nous avons mis en place un accès « par vignette » apposée sur le pare-brise, la Communauté de communes insiste sur sa présence pour venir sur le site.

Nous constatons que le tonnage des encombrants continue à diminuer (-1.5%) après une forte baisse en 2011 de 10.8%.

La déchetterie est une réponse aux impératifs de la loi cadre de 1992 sur les déchets qui impose la lutte contre les dépôts sauvages et le développement des filières de recyclage.
Nous notons que la déchetterie a enregistré 13 tonnes de déchets dits « dangereux » des ménages (soit +4%) après une forte augmentation en 2011 (+15%) suite à la mise en place d'un lieu de stockage spécifique fermé.
Les DDM sont principalement constitués de produits « peintures/produits pâteux » (9.4 tonnes).

Si la plupart des déchets encombrants ou toxiques des ménages y sont acceptés, certains peuvent y être refusés notamment :

- les déchets industriels
- les cadavres d'animaux
- les ordures ménagères résiduelles
- les déchets de médicaux et de soins
- les déchets radioactifs ou explosifs
- l'amiante

Liste des principaux déchets acceptés à la déchetterie :

- cartons (182 tonnes)
- ferraille (198.07 tonnes)
- gravats (4563.3 tonnes)
- bois (632.9 tonnes)
- végétaux (1710 tonnes)
- verre (396.04 tonnes)

Autres déchets acceptés :

- pneus
- capsules Nespresso
- lampes recyclées : tubes fluorescents, lampes à économie d'énergie, à sodium, à mercure, à iode métallique, à leds, lampes techniques (UV, vidéoprojecteurs...)

- encombrants non recyclés

- piles

- polystyrène

- les D.D.M (Déchets Dangereux des Ménages) qui comprennent :

 - peintures, produits pâteux

 - produits réactifs

 - solvants liquides incinérables

 - acides/ bases

 - aérosols

 - bidons souillés

- les huiles de vidange et leurs bidons (11.07 tonnes) soit une hausse de 21.2%.

- les batteries de véhicules

- les textiles (vêtements, sacs à main et chaussures) :

Nous avons changé de partenaire pour intensifier cette collecte (« Le Relais») pour atteindre 25.13 tonnes en 2012

- les D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) :

Gros électroménager froid : réfrigérateur, congélateur, climatiseur, tout autre appareil équipé de fluide frigorigène ;

Gros électroménager hors froid : lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, cuisinières, tables de cuisson, fours, hottes, fours micro-ondes, radiateurs, cumulus, appareils de chauffage ;

Ecrans : télévisions, moniteurs d'ordinateurs, minitel, écrans plats, ordinateurs portables ;

Petits appareils en mélange : petit électroménager, appareils audio et vidéo, l'outillage électrique, les jouets électriques ou électroniques, les téléphones portables, tous les objets à piles ou reliés au secteur non cités dans les trois autres catégories.

Nous avons atteint 94.34 tonnes collectées en 2012, soit une baisse notable par rapport à 2011 (101.39 tonnes), alors que le Syntoma a atteint 454 tonnes.

Une opération nationale de sensibilisation au tri des DEEE est programmée pour 2013 sur notre territoire en collaboration avec l'éco organisme afin d'inverser cette tendance.

2/Le traitement des déchets :

<u>Matériaux</u>	<u>Unité de traitement</u>	<u>Mode de traitement</u>
Emballages ménagers et papier	centre de tri Delta Recyclage (Lansargues)	Tri et recyclage
Verre (Vergèze)	Verrerie du Languedoc	Recyclage
Carton	Trié et emballé sur place	Recyclage (Veolia)
Végétaux	Le Merdanson (Moulès et Baucels)	Compostage
Bois	Sud-Broyage/Recyclage (Nîmes)	Compostage
Ferrailles	C.C.A (Molières Cavailiac)	Recyclage
Déchets dangereux	Différents sites	Recyclage Incinération
Gravats	Centre Montdardier (St Laurent Le Minier)	Enfouissement
Encombrants et Ordures ménagères	CSDU France-Déchets (Bellegarde)	Enfouissement
Biodéchet	Domicile de chaque foyer (composteur individuel)	Compostage
Huile	société ATO	Recyclage
Polystyrène	Tri et emballage sur place	Recyclage Espagne et Chine
Piles	Corepile	Recyclage
Eco Systèmes	Recyclage/Réemploi	